Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1983)

Heft: 668

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand Nº 668 20 janvier 1983 Vingtième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 55 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: François Brutsch André Gavillet Pierre Gilliand Yvette Jaggi Charles-F. Pochon Victor Ruffy Gil Stauffer

Points de vue: Jeanlouis Cornuz Pierre Lehmann

668

La carte à tout faire

Or donc, les banques misent sur le payement électronique. Championnes du recours à l'ordinateur et à ses multiples antennes terminales, elles poursuivent leur mise en dépendance dans deux directions: le télétraitement, dont l'UBS avait fait un essai, coûteux et prématuré, il y a déjà quelques années, et le payement électronique, concrétisé par la carte plastifiée. A l'intérieur comme vis-à-vis du client, on recherche l'immédiateté, envisagée comme une garantie d'efficacité et de service. Cette évolution, voulue, concertée, analogue à

Cette évolution, voulue, concertée, analogue à celle que connaissent les banques américaines notamment, pose toute une série de problèmes, dont il serait bon de prendre conscience à la veille de 1984.

Passons sur les questions techniques, certes nullement négligeables, mais finalement toujours solubles, au pire des cas après diverses expérimentations plus ou moins hasardeuses.

Il y a plus sérieux: la sécurité d'abord. Pas tellement la sécurité physique des données et de leurs supports (disques, bandes magnétiques, etc.), que la sûreté de leur transmission. Car le développement de la télématique a donné une dimension nouvelle à la «criminalité électronique», qui comprend désormais toutes les formes de branchement illicite sur les lignes, maillons particulièrement vulnérables du télétraitement.

Sûreté de l'exploitation aussi: l'indispensable continuité ne peut être garantie que par le doublement des systèmes, dont la fragilité augmente évidemment avec la complexité. Ainsi l'UBS va enterrer à Bussigny une seconde station d'ordinateur, qui aura pour fonction de doubler la centrale de télétraitement installée à Zurich.

Du point de vue du client, la carte magnétique à fonctions multiples (accréditive, débitrice), utilisable pour l'automate à billets ou à essence comme à la caisse de sortie du magasin, représente certes une simplification évidente: moins d'argent liquide, élimination des chèques de payement (jamais beaucoup utilisés en Suisse d'ailleurs), moins d'attente aux guichets ou à la caisse, etc.

Mais qui dit carte unique dit aussi traitement centralisé et, inévitablement, interconnexions possibles. Imaginez l'excellent moyen de surveiller le citoyen-client au travers des différentes opérations enregistrées au crédit et au débit de son comptesalaire: virements (de qui/à qui), achats (de quoi/chez qui), prélèvements (de combien).

Les titulaires d'une carte de crédit du genre American Express, Eurocard ou Visa se moquent peutêtre qu'une centrale sache où ils ont mangé, dormi, loué une voiture, embarqué pour New York. L'Helvète moyen, tellement jaloux du secret de ses petites affaires financières, devrait pourtant se

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Economie d'énergies

Exercice pratique d'économie d'énergies et de lutte contre le gaspillage administratif: répéterons-nous combien est précieuse la diligence de nos ami(e)s et abonné(e)s fidèles qui n'attendent pas que l'administration de DP leur fasse signe pour renouveler leur abonnement (ccp 10-155 27: Fr. 55.— pour l'année 1983). L'exercice de ce qu'il est convenu d'appeler les «rappels» est un des plus coûteux qui soit, en temps et en argent. Merci encore!